

Ribeaupierre, Paul de

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **44 (1918)**

Heft 9

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de l'air, voir même du courant d'air, autant de soleil que possible, et surtout de l'abri contre les précipitations hygrométriques. Ce qu'il faut par-dessus tout éviter, c'est d'empiler du bois vert dans des caves ou des remises non cimentées et privées d'un courant d'air, car infailliblement la moisissure attaque les bûches et le pouvoir calorifique en est considérablement diminué.

Je voudrais encore conseiller aux propriétaires de chauffages centraux un procédé fort avantageux pour faire sécher en trois ou quatre semaines le bois vert. Il consiste à faire débiter les bois sitôt reçus de la forêt et à les faire dessiquer à la faveur de la chaleur inutilisée des locaux de chaufferie, dans lesquels on constate souvent une température de 25-35° surtout si on enlève une très petite portion de l'isolation qui recouvre le départ du tuyau principal au-dessus de la chaudière. Il suffit d'établir avec des perches un étendoir autour de la chaudière pour obtenir rapidement du combustible végétal utilisable.

Je donne naturellement ce conseil aux personnes qui possèdent actuellement un chauffage central en activité et ignorent comment on peut utiliser en vue de la production rapide de bois sec, cette température des chaufferies.

A Lausanne, la situation comme ville est infiniment moins sérieuse qu'à Genève qui a reçu durant les derniers six mois 35 mille stères de bois du canton de Vaud et qui, malgré cet apport, n'arrive cependant pas à satisfaire aux demandes les plus réduites de ses consommateurs.

Que sera-ce l'hiver prochain si l'armée continue à refuser presque tout concours à l'exploitation forestière?

Alors qu'en France, pays en partie aux mains de l'envahisseur et où la guerre fait rage, on a admis depuis deux ans de mobiliser en forêt toute une catégorie d'ouvriers forestiers (bûcherons et charretiers) retirés du front; chez nous, par deux fois déjà, durant les quatre derniers mois, on a répondu en principe affirmativement aux sollicitations pressantes des administrations forestières des cantons, mais lorsqu'on en est venu à l'exécution de ces mesures promises, la main-d'œuvre militaire n'a pas été accordée pour des motifs qu'il n'est pas possible d'énumérer ici faute de temps.

Tant que nous n'obtiendrons pas de nos autorités militaires la mobilisation en forêt de certaines catégories de soldats agriculteurs qui assureront non seulement le travail du bûcheronnage, mais aussi celui du transport des bois, notre pays ne pourra jamais voir se constituer ce printemps et cet été une réserve de bois de feu sec que notre population réclame d'urgence.

Nous aussi, producteurs forestiers, nous protestons contre ce parti pris de la Direction de l'armée et en qualité de conservateurs de la première richesse foncière du pays, qui est la forêt, nous demandons d'urgence le secours de la main-d'œuvre militaire, sinon nous continuerons à voir gaspiller le bois de chauffage dont

la consommation à l'état vert est presque doublée, comparée à celle du bois sec.

Le fait que ce bois ne peut être produit d'avance en suffisance pour être livré au consommateur à l'état sec, constitue un grave préjudice, non seulement pour le public, mais aussi pour la forêt qui demeure une de nos plus précieuses ressources indigènes pour les dures périodes économiques qui vont encore être notre partage.

Si l'armée voulait bien consentir à mobiliser actuellement en forêt vaudoise pendant trois mois, 500 hommes choisis parmi les agriculteurs ou bûcherons, de l'élite, de la landwehr et du landsturm, ainsi que 300 chevaux, les premiers pouvant exploiter et façonner en moyenne 4 1/2 stère par jour et les attelages transporter 2 1/2 stères par cheval, nous obtiendrions facilement une réserve de 56.000 stères au bout du trimestre, stock qui correspond comme pouvoir calorifique à une consommation de 80-90.000 stères de bois vert.

Souhaitons que la séance de ce jour provoque entre autres, de la part de nos autorités une nouvelle et pressante protestation auprès de la Direction de l'armée.

NÉCROLOGIE

Paul de Ribeaupierre.

Nous avons à déplorer le décès récent d'un de nos plus anciens collègues de la Société des Ingénieurs et Architectes et de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne, Paul de Ribeaupierre, ingénieur aux Chemins de fer fédéraux, né en 1853 d'une famille originaire d'Alsace et bourgeoise de Grandson.

Après des études classiques au collège Galliard, il entra à la Faculté technique de Lausanne dont il sortit en 1875 avec le diplôme d'ingénieur et entra la même année au service de la C^{ie} Suisse Occidentale où se fit toute sa carrière.

Attaché d'abord à la construction de la ligne Fribourg-Payerne-Yverdon, il fut, à son achèvement en 1878, appelé au bureau central jusqu'à sa nomination en 1884 au poste d'ingénieur de la voie pour la section de la Broie. Il passa ensuite (1889) à la section du Simplon (ligne Bouveret-Brigue et, momentanément, Viège-Zermatt) et enfin (1892) à la 2^{me} section (lignes Bussigny-Vaumarcus, Daillens-Vallorbe-Pontarlier et Vallorbe-Pont) qu'il occupait encore à son décès.

Pendant cette période de 43 ans Paul de Ribeaupierre eut à suivre ou diriger de nombreuses constructions outre les occupations d'ordre technique et administratif qu'impose l'entretien des lignes, gares et bâtiments et la sécurité de la circulation.

Parmi les plus importants de ces travaux nous citerons ceux imposés par les débordements de la Broie, de la Viège et de la Venoge, de nombreux parachèvements et agrandissements de gares (Cossonay, Chavornay, Ependes, Yverdon, Concise, etc.), l'établissement des doubles-voies Bussigny-Daillens-Vallorbe et enfin les installations considérables de la gare internationale de Vallorbe et leur mise en service (1910 à 1915).

Il apporta dans toutes ses fonctions le plus grand zèle, la conscience la plus scrupuleuse, constamment préoccupé d'assurer par son personnel l'exécution stricte des prescriptions

réglementaires, spécialement les mesures de sécurité contre les dangers d'accidents.

Bien que très occupé par les obligations de son service il aimait dans ses loisirs à approfondir des questions théoriques de mathématiques et de mécanique.

D'un caractère très réservé, exempt de tout emballement, très entier dans ses idées, avec une pointe d'originalité et d'esprit critique, il fut cependant toujours apprécié de ses chefs et de ses subordonnés et entretenait les relations les plus cordiales avec ses collègues qui garderont de lui un souvenir très sympathique. Le nombreux cortège qui a suivi son convoi montre l'estime et l'amitié qu'il avait su inspirer.

Bien qu'il craignit le bruit des réunions trop nombreuses, il participait souvent aux séances et excursions de nos deux sociétés techniques vaudoises.

Etant resté célibataire ses sentiments de famille se sont reportés sur ses neveux, auxquels nous sommes persuadés que, sans vouloir en convenir, il portait beaucoup d'intérêt et d'affection.

A. P.

Concours à Lausanne.

Le concours public pour l'étude d'un bâtiment destiné à remplacer celui dit « des concierges », Cité-Devant, n° 5, a amené le dépôt de 24 projets.

Le jury de ce concours, composé de MM. P. Etier, conseiller d'Etat, chef du Département des Travaux publics, J. Falconnier, architecte, à Nyon, et Ch. Gunthert, architecte, à Vevey, s'est réuni le 17 avril 1918 pour l'examen et le classement des projets de concours, et a décerné les prix suivants : 1^{er} prix, au projet « Pour dégager la cour de l'Académie », MM. Schnell et Thévenaz. 2^{me} prix, au projet « Vultur ». M. A. Guignet. 3^{me} prix, au projet « Maisonneur Abram de Crousaz », M. G. Epitiaux, tous à Lausanne.

L'exposition publique des projets aura lieu à l'Ecole normale, 3^{me} étage, du mardi 23 avril au mardi 7 mai, chaque jour ouvrable, de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

Concours pour le plan d'extension de la ville de Zurich et des communes suburbaines.¹

Décision du jury.

Pas de 1^{er} prix.

Deuxième prix, de 18 000 fr. au

1) projet « Die Organisation von Gross-Zurich », de M. Hermann Herter, architecte, Zurich.

2) projet « Eine Heimat dem neuen Menschen », de M. Konrad Hippenmeier, fonctionnaire du Service des travaux de la Ville et A. Bodmer, ingénieur, à Zurich.

Ce projet demeure hors concours, l'un de ses auteurs, M. Hippenmeier étant disqualifié. La récompense attribuée au projet Herter est portée à 20 000 fr.

Troisième prix, de 14 000 fr. au projet « Wollen und Werden » de MM. Rittmeyer et Furrer, architectes, à Winterthour et Karl Zöllig, architecte, à Flawil.

Quatrième prix, de 11 000 fr., au

1) projet « Arbeit » de MM. Alb. Frölich, architecte, et Dr H. Bertschinger, ingénieur, à Zurich.

2) projet « Turicum Anno MDCCCL », de MM. W. Zollikofer, géomètre, à Thalwil, et Kündig et Etiker, architectes, Zurich.

Cinquième prix, de 9000 fr. au projet « Grundzüge », de MM. O. et E. Brühlmann, ingénieurs, à Zurich.

Plusieurs projets ont été achetés.

¹ Voir Bulletin technique 1916, page 21.

Concours pour l'aménagement du quai Turettini, à Genève.¹

Vingt projets ont été présentés. Le jury commencera ses opérations le 11 mai.

Services des eaux du Département fédéral de l'Intérieur.

Communication des résultats des travaux.

Le développement croissant de l'utilisation des forces hydrauliques par des particuliers ou des sociétés a eu pour effet d'augmenter la demande des résultats des travaux que le Service des eaux a exécutés avec de gros frais. Il n'est que juste que ces précieux résultats ne soient communiqués que contre rémunération modeste d'une partie de ces frais. D'accord avec le chef du Département de l'Intérieur, le Service des eaux a mis le tarif suivant en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 1918 : héliographies des résultats de chaque jaugeage, 5 fr. ; courbes de débits, 10 fr. ; tableaux des débits journaliers pendant une année, 15 fr. ; autres résultats, tels que profils en long et en travers, croquis, résultats de nivellement, etc., par format d'acte (22 × 35 cm.), sur papier héliographique bleu, dans la règle 1 fr., sur papier héliographique blanc, 1 fr. 40.

Groupe des Architectes

formé dans le sein de la Société et Section vaudoises de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Un certain nombre d'architectes, membres de la Société des Ingénieurs et des Architectes, préoccupés de la situation actuelle de la profession, ont estimé que le moment était venu de resserrer les liens qui unissent les membres de cette corporation et qu'il devenait nécessaire de former un groupement capable de s'occuper et de défendre les intérêts économiques de la profession.

Ces architectes, réunis le 19 janvier 1918, ont décidé la formation d'un groupe d'architectes et ont chargé un comité restreint de suivre à la réalisation de cette idée.

Dans la dite séance du 19 janvier, les membres ont, à l'unanimité, exprimé le vœu que ce groupe reste dépendant de la Société des Ingénieurs et des Architectes et ne constitue en aucune façon un amoindrissement à l'activité de la dite Société.

Le 9 février 1918, le Comité provisoire du groupe exposait à la séance ordinaire de la Société et Section vaudoises de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes, par la voix de M. Epitiaux, architecte, les motifs qui militent en faveur de la formation d'un groupe professionnel des architectes et donnait connaissance d'un projet de résolution ainsi conçu et qui fut voté à l'unanimité :

« L'assemblée de la Société des Ingénieurs et des Architectes, du 9 février 1918, estime que la formation dans son sein de groupes distincts d'ingénieurs et d'architectes ayant pour but l'étude plus approfondie de questions professionnelles, particulières à chaque groupe, est une forme d'activité à encourager. Celle-ci rentre d'ailleurs dans l'esprit des statuts de la Société suisse, art. 3, lettre a.

» En conséquence, la formation d'un groupe d'architectes, demandé par ces derniers, est approuvée.

» Le groupe ainsi reconnu aura à soumettre à une prochaine séance de la Société des Ingénieurs et des Architectes ses statuts particuliers et la composition de son comité.

¹ Voir Bulletin technique, 1917, page 234.